

Le "Relais Petite enfance"



Le Relais "Petite enfance" (R.P.E.) prend la place de l'ancien Relais des Assistants maternels (R.A.M.), suite à la parution du décret n° 2021 -1115 du 25 août 2021 relatif aux *relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant*. Ce décret est entré en vigueur depuis le 1^{er} septembre dernier. Vous pouvez **le consulter par ce [lien](#)**.

Cela reste un service public intercommunal, agréé et soutenu financièrement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Haute-Garonne. **C'est une des entités du SIVOM de la vallée de la Save.**

Il fait partie du réseau départemental qui comprend plus de 85 relais.

Pour en savoir plus, **[Visualiser en ligne](#)** la fiche de présentation de ce nouveau réseau, ou **[télécharger la par ce lien](#)**.